



## Caf de part d'un enfant chez son papa

Par **sandrine14200**, le **30/06/2010** à **10:22**

Bonjour,

Voilà, pour des raisons financières je n'ai pas déclaré à la CAF que ma fille de 13 ans était repartie chez son papa. (j'en ai 2 encore à la maison)

Je voudrais le faire aujourd'hui étant en fin d'année scolaire, mais pour les impôts elle a été déclarée chez son papa pour les 2 partis est-ce que je risque de me faire attraper ? Et qu'est-ce que je risque si tel est le cas ?

Merci à vous de m'aider